



• **Aller au marché en car, c'est possible**

Sur les lignes 155 (Pont-de-Vaux / Mâcon), 148 (Saint-Julien-sur-Suran / Bourg-en-Bresse), 149 (Lhuis / Ambérieu-en-Bugey) et 132 (Meximieux / Bourg-en-Bresse), les marchés sont desservis régulièrement. Pour d'autres secteurs tels que Montluel, Meximieux, Lagnieu ou Montrevel-en-Bresse, il convient d'appeler le transporteur la veille du marché. Le transporteur recense les demandes, organise sa tournée et prévient l'usager par téléphone de l'heure de passage au point d'arrêt le plus proche de chez lui.

• **Davantage de transports à la demande**

Un car qui circule avec un ou deux passagers seulement à bord, ce n'est pas bon, ni pour l'environnement, ni pour les finances publiques.

Toutefois, afin de maintenir un service public même sur des lignes peu fréquentées, le Département a mis en place sur certains trajets ou en période estivale un service de transports à la demande : l'usager qui souhaite prendre le car appelle le transporteur pour lui faire part de sa demande.

Gratuité dans les transports scolaires

Le Conseil général de l'Ain est un des rares Départements en France à prendre en charge l'intégralité du coût du transport des élèves demi-pensionnaires fréquentant les écoles primaires, les collèges et les lycées publics ou privés sous contrat. Cette action du Département en faveur des jeunes représente une économie pour les familles de 730 euros en moyenne par élève et par an.

Conditions de gratuité : • être domicilié dans l'Ain • avoir plus de 3 ans • fréquenter un établissement public ou privé sous contrat du premier ou du second degré (jusqu'au baccalauréat) • respecter les secteurs d'enseignement par rapport au domicile (sauf pour les lycéens) • être domicilié à plus de 3 km de l'établissement fréquenté en zone rurale et 5 km en zone urbaine.

Plus d'infos : arrêts, horaires, tarifs... sur www.car.ain.fr !

Contact presse

Conseil général de l'Ain
Direction de la communication
Céline Moyne-Bressand, chargée de communication
tél. 04 74 22 98 33
celine.moyne-bressand@cg01.fr
www.ain.fr

Belley / Chambéry

2 € le trajet avec le Conseil général de l'Ain !

DÉVELOPPER
nos territoires

mon
Département,
100%
essentiel

Conférence de presse
Mardi 6 septembre 2011

car.ain.fr

Le Département de l'Ain prend en charge la ligne de bus Belley / Chambéry



Depuis le 29 août 2011, le Conseil général de l'Ain est l'autorité organisatrice de la ligne de bus 173 (Belley / Chambéry), auparavant confiée au Département de Savoie. Cette ligne, exploitée par Bustours, est désormais intégrée au réseau car.ain.fr.

Concrètement pour les usagers, cela se traduit par un billet deux fois moins cher qu'avant (2 €, contre 4,50 €) !

Jusqu'à là, la ligne Belley / Yenne / Chambéry était organisée par le Conseil général de Savoie. Le Département de l'Ain participait au financement du fonctionnement de la ligne régulière et du transport des élèves domiciliés dans l'Ain et scolarisés à Chambéry. A l'expiration de la convention de financement entre les deux collectivités, le Conseil général de l'Ain a repris son rôle d'autorité organisatrice de la ligne Belley / Chambéry.

Ligne 173 Belley / Chambéry : une nouvelle ligne de bus du réseau car.ain.fr

La ligne 173 Belley / Chambéry, intégrée au réseau car.ain.fr, est exploitée par Bustours avec des petits véhicules tout confort de 22 ou 17 places pour respecter la limitation de tonnage sous le tunnel du Chat. Ces véhicules, aux couleurs du réseau car.ain.fr, sont accessibles aux personnes à mobilité réduite.

→ Cadencement et villes desservies (cf fiche horaire)

- Au départ de Belley : 5 trajets quotidiens, du lundi au samedi.
- Au départ de Chambéry : 6 trajets quotidiens, du lundi au vendredi, 4 le samedi.
- Communes de l'Ain desservies : Belley et Virignin.
- Communes de Savoie desservies : Chambéry, Le-Bourget-du-Lac, Saint-Jean-de-Chevelu, Yenne, La Balme.
- Cabotage interdit entre les communes de Savoie.

→ Des tarifs attractifs

La gamme tarifaire du réseau car.ain.fr s'applique à la ligne 173.

- Billet à l'unité: 2 € (il en coûtait 4,50 € auparavant)
- Carnet de 10 tickets: 15 €
- Abonnement mensuel : 35 € (il en coûtait 60 € auparavant)
- Abonnement annuel moins de 26 ans: 250 €
- Abonnement annuel tout public: 350 €
- Gratuité pour les moins de 4 ans et les accompagnateurs de personnes non-voyantes.

→ Coût de la ligne pour le Conseil général de l'Ain

200 000 €, transport scolaire compris.

A noter !
Du 6 au 9 septembre, de 9 h à 19 h, place des Terreaux, à Belley, découvrez à bord du car Bustours toutes les lignes de bus desservant Belley et ses environs. Sur place, vente de tickets et d'abonnements.

... et aussi :

Car.ain.fr : les nouveaux services de la rentrée

Navettes express, augmentation des fréquences aux heures de pointe, correspondances avec des gares TER, nouvelles lignes, le Département fait, depuis plusieurs années, un effort majeur pour permettre à chacun d'utiliser le car pour aller travailler, comme pour faire ses achats. Avec un abonnement à 35 € par mois et un ticket unique à 2 €, laissez-vous transporter par le Département !

→ Un réseau de 36 lignes d'autocars

Le Conseil général de l'Ain, chargé de l'organisation des transports de voyageurs par car, hors agglomérations, s'efforce de répondre au mieux aux attentes des habitants de l'Ain en matière de déplacements. Ses 36 lignes partagées par 5 compagnies d'autocars (Bustours, Kéolis, Maisonneuve, Philibert, Régie départementale des transports de l'Ain) desservent plus de la moitié des communes de l'Ain, les principales gares du département pour améliorer et favoriser la correspondance entre les différents modes de déplacements, mais aussi des villes de départements voisins (Mâcon, Lyon, Villefranche-sur-Saône, Morestel...).

• Depuis le 29 août 2011, une offre renforcée

A la rentrée, le cadencement des cars aux heures de pointe augmente sur la ligne 113 (Belleville-sur-Saône/Saint-Germain-au-Mont-d'Or).

Sur la ligne 171 (Montluel / Lyon), la fréquence est d'un départ toutes les 15 minutes aux heures de pointe.

La ligne 119 innove : en plus de la ligne régulière Villefranche-sur-Saône / Bourg-en-Bresse, deux navettes express sont mises en place au départ de Châtillon-sur-Chalaronne à destination de Bourg-en-Bresse et Villefranche-sur-Saône. Ces navettes, au nombre d'arrêts intermédiaires limité, permettent ainsi de rallier les deux villes aussi rapidement qu'en voiture : pas de perte de temps, pas de frais de parking. De nombreux Dombistes devraient tester cette nouvelle formule.

• Des correspondances car+train

Les lignes 113 (Belleville / Saint-Germain-au-Mont-d'Or), 114 (Mâcon / Belleville), 150 (Romenay / Bourg), 135 (Oyonnax / Izernore / Nantua), 145 (Virieu-le-Grand / Belley), 101 (Châtillon / Villars), 102 (Chalamont / Villars), 103 (Lagnieu / Ambérieu) permettent de rejoindre une gare TER ou TGV sans prendre son véhicule. Et les horaires de ces lignes sont calés sur les correspondances de trains.

→ Un réseau départemental au service des habitants et de leur mobilité



• Plus de confort

Les 5 transporteurs qui exploitent le réseau car.ain.fr pour le compte du Département s'engagent pour le confort de l'utilisateur. Ils accueillent les voyageurs dans des véhicules récents, climatisés. Certains d'entre eux proposent même des revues aux voyageurs, ou des alertes SMS en cas de perturbations liées à des travaux ou à la météo.

• Une solution économique : aller au travail en car !

Dans de nombreuses entreprises, l'employeur prend en charge la moitié du coût des titres d'abonnement de transport entre le domicile et le lieu de travail du salarié. Avec cette mesure, l'abonnement mensuel car.ain.fr ne coûte que 17,50 €.